

Education à la citoyenneté

Dispositifs et mise en œuvre en France et au Québec

Gérer les inégalités et les discriminations ?

Résumé : L'éducation à la citoyenneté, indissociable de l'école depuis les lois Ferry, constitue un projet politique d'éducation majeur qui réapparaît régulièrement à l'agenda politique. Cependant, au delà de ce consensus, apparaissent des mises en œuvre hétérogènes et de fortes disparités qui renforcent inégalités et discriminations mettant à mal le projet d'égalité et de cohésion sociale porté par l'école. Pour expliquer ces disparités en France, j'ai recours à une étude comparée multinationale entre la France et Québec afin d'analyser les processus décisionnels de la mise en œuvre des acteurs.

Méthodologie : Enquête qualitative de terrain par entretiens, questionnaire en ligne pour le volet quantitatif. Analyses des textes légaux et réglementaires, des programmes, enquêtes européennes et internationales. Territoires urbain, semi-ruraux, ruraux.

Un projet politique consensuel : égalité et cohésion sociale

- ❖ En **France** comme au **Québec**, l'éducation à la citoyenneté constitue une **mission primordiale de l'école**.
- ❖ **2 nations** de l'OCDE qui consacrent le **plus de temps et de programmes** à l'éducation à la **citoyenneté**
- ❖ **Renouvellement** régulier des **dispositifs**, des **programmes** : ajustement aux **crises** et **évolutions** de la société.

➔ **Pourtant** des écarts significatifs en termes de sentiment d'appartenance et de capacité à collaborer entre élèves.

Quelle
mise en
œuvre ?
Par qui ?

Une multiplicité d'acteurs

- ❖ Quel est le poids du **pouvoir discrétionnaire** des **agents de l'éducation nationale** dans la mise en œuvre des dispositifs d'éducation à la citoyenneté ?
- ❖ Quelle est la **formation** des personnels de l'éducation dans la formation à la citoyenneté ?
- ❖ Comment assurer une **culture** personnels **enseignants, d'éducation** et de **direction** ?
- ❖ Quelle **prise en compte** des **diversités** territoriales, sociales et économique ?
- ❖ Quelle **prise en compte** des **inégalités** ?

Des réalités hétérogènes

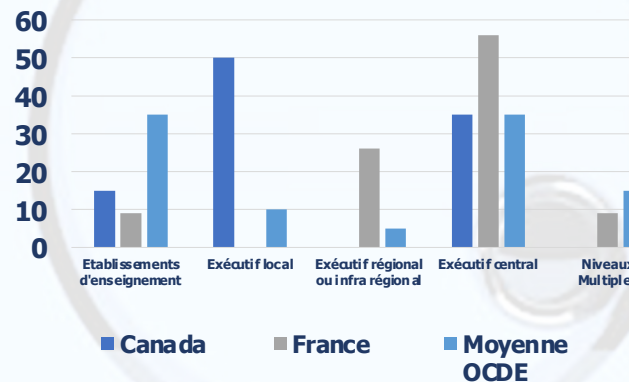
Québec

- Un « **Vivre ensemble** » pensé dans sa dimension **multiculturelle**. Société où la **majorité** de la population est issue **d'immigrés européens**, quant les autochtones « **Nation d'origines** » sont une **minorité**.
- **Une nation dans l'Etat**
- **Un système éducatif décentralisé**
- **Une distinction entre l'interne et l'externe**
 - Compétence interne aux établissements : les programmes (Histoire et Education à la Citoyenneté, Culture et Citoyenneté Québécoise)
 - Activités de formation à la citoyenneté : compétence externalisée à des Instituts habilités par le Ministère de l'éducation
- La culture des « **Accommodements Raisonables** »
 - Obligation juridique, relative aux droits et libertés. Permet à une personne de saisir la puissance publique si elle se sent discriminée par une règle commune et pour laquelle elle demande une adaptation au regard de sa situation.

France

- Un « **Vivre ensemble** » conçu par une **nation une et indivisible** qui ne reconnaît pas la dimension multiculturelle de sa population. Les populations **immigrés** sont une **minorité**.
- Un **Etat-Nation**
- Un **système éducatif centralisé** : pouvoir décisionnel **local inexistant**
- **Une éducation à la citoyenneté avant tout internalisée**
 - **Compétence** des établissements en **interne** avec les **programmes** (Education Morale et Civique, Education aux Médias et à l'Information) et des **dispositifs** (Parcours Citoyen, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de Vie Lycéenne) et externalisation via des partenariats : associations, collectivités territoriales.

Pouvoir décisionnel : Central ou Local



Bibliographie
et CV c'est ici